

La naissance du Syndicat des Fonctionnaires et Agents de l'Etat et de la Commune émane de la volonté de certains Fonctionnaires et Agents de l'Etat désireux de s'impliquer dans l'activité syndicale pour la prise en charge des problèmes communs. Ils s'interrogent sur les préoccupations de chacun, sur les conditions de travail au sein de la Fonction Publique et les actions possibles.

Les statuts du Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune signés des 7 membres fondateurs ont été approuvés par le Gouvernement (Arrêté Ministériel n° 2007-256 du 21 mai 2007 publié au JO du 25/05/07).

Le syndicat a tenu sa première Assemblée Générale le 22 janvier 2008 au cours de laquelle a été élu le nouveau Conseil Syndical dont les membres, au nombre de 10, sont vos représentants.

- Claude BERNI (Fonction Publique de l'Etat)
- Alexandra BROUSSE (Mairie)
- Joseph CINNERI (Fonction Publique de l'Etat)
- Georges GIANANTI (Fonction Publique de l'Etat)
- Stéphanie GIANNINI (Fonction Publique de l'Etat)
- Christine GIOLITTI (Mairie)
- Maximilien MACCIO (Fonction Publique de l'Etat)
- Henri TADDONE (Retraité - Fonction Publique de l'Etat)
- Christian TOLOMEI (Fonction Publique de l'Etat)
- Evelyne TREFOLONI (Fonction Publique de l'Etat)

Lors de l'Assemblée Générale, ont été fixées des orientations pour l'année 2008, dont la tenue de permanences mensuelles, d'une permanence téléphonique et de réunions d'information.

### **Permanences mensuelles**

Le Syndicat propose des permanences mensuelles pour vous permettre de faire la connaissance des membres du Conseil Syndical, de poser vos questions concernant le syndicat et son activité. Les permanences se tiendront au siège de l'Union des Syndicats de Monaco, 28 Bd Rainier III (sous le Pont Sainte-Dévote) de 15h à 19h.

Dates des prochaines permanences :

- Mardi 4 mars
- Mardi 1<sup>er</sup> avril
- Mardi 6 mai

### **Actualités**

Un groupe de travail a été constitué pour étudier un certain nombre de problèmes rencontrés avec les Prestations Médicales de l'Etat.

L'Union des Syndicats de Monaco et le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune vont rencontrer prochainement M. CAMPANA, Conseiller du Gouvernement pour les Affaires Sociales et M. TASCHINI, Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines pour mettre en place les conditions d'exercice du droit syndical.

## **SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE**

**Bulletin d'information n° 2 - Mars-Avril 2008**

### **Contacts**

Un membre du Conseil syndical se tiendra à votre disposition 7 jours sur 7 pour tout renseignement ou demande de rendez-vous au n° suivant : **06 03 94 65 81**

Laissez un message en cas d'absence. Nous vous rappellerons.

Vous pouvez également appeler l'Union des Syndicats de Monaco au 93.30.19.30 qui vous renseignera.

***L'action collective permet de faire avancer les choses.  
Se syndiquer est un acte individuel, volontaire et  
anonyme.***



Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années, un Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune existe pour vous représenter, vous aider dans votre vie de salarié et vous assister dans le règlement d'un litige.

Ce Syndicat s'adresse à tous les Agents de l'Etat et de la Commune, fonctionnaires ou non fonctionnaires et aux suppléants.